

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 24 juin 2010 à 20 HEURES 30

Ordre du jour :

- 1 Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège « La Forêt »,
 - 2 Protection juridique communale,
 - 3 Décision modificative au budget,
 - 4 Convention pour l'entretien du talus bordant la place de l'église et l'accès à la voirie par les propriétaires,
 - 5 Questions diverses.
-

1 – Dissolution du Syndicat du Collège La Forêt

Mme. VALLIN, déléguée du Syndicat, rappelle les décisions datant de l'an dernier et concernant la dissolution de cette structure qui n'a plus de raison d'être puisque l'investissement dans les Collèges est, depuis quelques années, une compétence départementale. Les emprunts contractés pour les divers travaux (construction gymnase, extension cantine) sont maintenant remboursés. Cependant, le Syndicat allouait annuellement des subventions de fonctionnement aux associations du collège. Une réflexion est engagée sur le moyen de continuer à reverser ces participations calculées en fonction des potentiels fiscaux des communes et nombre d'élèves fréquentant le collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège « La Forêt ».

2 – Protection Juridique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'assurance communale ne comprend pas l'option « Protection Juridique ».

Il précise que la protection juridique moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation, consiste à prendre en charge des frais de procédure ou à fournir des services découlant de la couverture d'assurance, en cas de différend ou de litige opposant la Commune à un tiers, en vue notamment de la défendre ou de la représenter dans une procédure civile, pénale, administrative ou autre ou contre une réclamation dont elle ferait l'objet ou d'obtenir réparation à l'amiable du dommage subi.

Il propose de valider l'offre des Assurances SECARA à Pont-de-Beauvoisin (Isère) pour un montant annuel s'élevant à quatre cent vingt €uros options comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette protection juridique complémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à venir avec le Cabinet BUTET.

3 – Décision Modificative n°1 au budget principal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier une inscription budgétaire sur la section de fonctionnement, conformément à la demande de la trésorerie qui signale des crédits s'élevant à 1.250 € affectés au compte 775 « Produit des cessions » qui ne doivent pas figurer au budget sur cet article. Une décision technique visant à sortir de l'actif le matériel cédé (semoir et véhicule voirie) alimentera automatiquement ce compte au 31/12/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise la décision modificative n°1.

4 – Convention pour l'entretien du talus bordant l'église et accès voirie-réseaux aux propriétaires limitrophes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis plusieurs décennies, une partie du talus séparant le terrain de Monsieur Jean-Pierre PERONNIER et la place de l'église « Place Beauregard » est entretenue par celui-ci bien qu'appartenant à la Commune.

Il précise que cette solution avait été proposée par Monsieur PERONNIER et acceptée par la Commune, suite à une demande d'installation de clôture en sommet de talus pour éviter les problèmes d'entretien et d'intrusions.

Cet accord entre les deux parties consistait également à la réalisation d'un accès direct depuis la place au portail de la propriété PERONNIER pour les piétons et également un accès pour les véhicules, par un chemin débouchant sur la place, le long du garage de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire propose de passer une convention formulant explicitement ces ententes avec le propriétaire susnommé.

Il donne lecture de la convention et précise l'autorisation d'accès, à tous usages, étendue au profit des propriétaires, Madame Marie CANO et Messieurs Cédric et Raymond PERONNIER, empruntant le chemin précité pour se rendre sur leur domaine.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la convention à passer avec Messieurs Jean-Pierre, Cédric et Raymond PERONNIER ainsi que Madame Marie CANO.

QUESTIONS DIVERSES

Clôture terrain communal au chef Lieu

Monsieur le Maire rappelle la décision de clôturer le tènement cadastré B 1185 suite à des conflits avec le propriétaire voisin et son chien qui n'acceptent pas les visiteurs sur le terrain communal. Dernièrement, ce sont des dépôts, momentanés sur ce terrain, de matériaux utiles à la construction du four à pain qui ont été dénigrés.

Une étude notariale a été sollicitée pour une recherche d'éventuelles servitudes sur ce terrain.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Maître GRILLAT confirmant les dires des actes de cession de l'ancienne cure et du terrain attenant et précisant qu'il n'y a aucunes servitudes de passage sur le tènement communal.

L'assemblée, conformément à l'autorisation d'urbanisme datant de mars 2010, approuve la réalisation imminente de la clôture.

Cimetière

Suite à la consultation des entreprises pour la délimitation des concessions du terrain nu, les offres ont été réceptionnées.

Monsieur le Maire signale l'acceptation de l'offre la « moins disante » soit celle de l'entreprise MEUNIER-CURTINET pour un montant de 14.823.94 € TTC et concernant la création d'un module contenant 10 concessions doubles.

Il précise un démarrage des travaux courant juillet 2010.

Sécurité route de Domessin

Eaux pluviales « Tramonet » et « La Belle-Etoile »

Monsieur le Maire signale la préparation des dossiers de consultation aux entreprises pour une réalisation des travaux avant la fin 2010

Visite de sécurité camping

La visite de la commission communale est fixée au jeudi 1^{er} juillet 2010 à 19 heures 30 sur site.

CCAS

Une réunion est fixée au lundi 12 juillet 2010 à 20 heures en Mairie

Ordre du jour :

- Préparation du voyage de septembre
- Animation de l'arbre de Noël

Commission animation

Afin de préparer la fête de l'été du 1^{er} août 2010, une rencontre est fixée au mardi 20 juillet 2010 à 20 heures en Mairie. Toutes les personnes disponibles pour aider sont invitées à participer à cette réunion.

Les tarifs repas et boissons sont validés comme suit :

Repas adulte : 9 € et repas enfant moins de 13 ans : 5 €

Diverses boissons :

Canettes coca..., bocaux jus de fruits : 1 €

Bière 25cl : 2€

Bouteille de vin 75cl : 6€

Bouteille d'eau plate : 1€ et eau gazeuse : 2€

Les invitations à la population seront distribuées ce week-end avec une réponse demandée au plus tard le 16 juillet.

Commission communication

La commission a élaboré une note d'informations communales (fermetures estivales mairie bibliothèque, travaux en cours et futurs, manifestations...) pour distribution dans le week-end, en même temps que l'invitation à la fête d'été.